

## 1 . Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom commercial</b>	: Amazing GOOP Plumbing Epoxy Paste Hardener
<b>Fournisseur</b>	: Eclectic Products Inc. 1075 Arrowsmith Eugene, OR 97402 541-484-9621
<b>Utilisations</b>	: Produits de consommation: Produit de consommation.
<b>Manufacturier</b>	: Eclectic Products Inc. 1075 Arrowsmith Eugene, OR 97402 541-484-9621
<b>Code</b>	: 1085351
<b>Date de validation</b>	: <b>5/14/2010.</b>
<b>Date d'impression</b>	: 5/14/2010.
<b>Nom du responsable</b>	: <b>Conformité De normalisation</b>
<b>En cas d'urgence</b>	: CALL INFOTRAC 800-535-5053 001-352-323-3500

## 2 . Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Liquide. [Pâte.]
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: AVERTISSEMENT !

**CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES CUTANÉES ET DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT ÊTRE NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION.**

**Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Gravement irritant aux yeux, à la peau et au système respiratoire. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.**

<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation.
---------------------------	--

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Gravement irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
<b>Ingestion</b>	: Nocif en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	: Nocif par contact avec la peau. Gravement irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: <b>Aucun effet important ou danger critique connu.</b>
<b>Cancérogénicité</b>	: <b>Aucun effet important ou danger critique connu.</b>
<b>Mutagénicité</b>	: <b>Aucun effet important ou danger critique connu.</b>
<b>Téatogénicité</b>	: <b>Aucun effet important ou danger critique connu.</b>
<b>Effets sur le Développement</b>	: <b>Aucun effet important ou danger critique connu.</b>
<b>Effets sur la fertilité</b>	: <b>Aucun effet important ou danger critique connu.</b>

## 2 . Identification des dangers

**Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.

### Signes/symptômes de surexposition

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

**Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur

**Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des troubles digestifs, respiratoires et cutanés préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3 . Information sur les composants

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
Paratertiarybutylphenol	98-54-4	5-10
Diéthylènetriamine	111-40-0	1-5
Alcool benzylique	100-51-6	1-5
Triéthylènetétramine	112-24-3	1-5
Silice Cristalline	14808-60-7	<1

**Ce produit ne contient aucun ingrédient ou additif qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations utilisées, soit classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessite donc d'être répertorié dans cette section.**

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

**Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

**Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un respirateur autonome. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un respirateur autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone  
oxydes d'azote
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom du produit

Diéthylènetriamine

Alcool benzylique

Triéthylènetétramine

Silice Cristalline

### Limites d'exposition

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). Peau**

TWA: 4.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 1 ppm 8 heure(s).

**NIOSH REL (États-Unis, 6/2008). Peau**

TWA: 4 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s).

TWA: 1 ppm 10 heure(s).

**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).**

TWA: 4 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 1 ppm 8 heure(s).

**AIHA WEEL (États-Unis, 1/2009).**

TWA: 10 ppm 8 heure(s).

**AIHA WEEL (États-Unis, 1/2009). Peau**

TWA: 1 ppm 8 heure(s).

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). Remarques: Respirable fraction; see Appendix C, paragraph C.**

TWA: 0.025 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire

**NIOSH REL (États-Unis, 6/2008). Remarques: See Appendix A - NIOSH Potential Occupational Carcinogen**

TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s). Forme: respirable dust

**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Remarques: as quartz**

TWA: 0.1 mg/m<sup>3</sup>, (as quartz) 8 heure(s). Forme: Respirable dust

**OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005).**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Respirable

TWA: 30 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Total dust.

TWA: 250 mppcf 8 heure(s). Forme: Respirable

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Précautions à prendre dans l'utilisation:** : Ce produit peut contenir des matériaux susceptibles de dégager des particules nuisibles, lesquelles peuvent être présentes à des niveaux dangereux uniquement durant le ponçage ou l'abrasion de la pellicule séchée. Lorsque vous poncez ou abrasez le produit en pellicule sèche, portez un masque respiratoire homologué pour filtrer la poussière.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Pâte.]
- Point d'éclair** : Creuset ouvert: >100°C (>212°F)
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Ammoniacale.
- Point d'ébullition/condensation** : >100°C (>212°F)
- Densité relative** : 1.76
- Pression de vapeur** : <2.7 kPa (<20 mm Hg)
- Densité Estimée De Vapeur** : >1 [Air = 1]
- COV %** : 1.73434%
- Vitesse d'évaporation** : >1 (Acétate de butyle. = 1)
- Solubilité** : Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité** : Le produit est stable. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Polymérisation Dangereuse** : Ne se produira pas.

## 11 . Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Paratertiarybutylphenol	DL50 Cutané	Lapin	2520 uL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	225 mg/kg	-
Diéthylènetriamine	DL50 Orale	Rat	3250 uL/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	1090 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	74 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1080 mg/kg	-
	DL50 Non déclaré	Rat	970 mg/kg	-
Alcool benzylique	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Intra-artériel	Rat	441 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	400 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	53 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1660 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1.5 mL/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	650 mg/kg	-
	Dlmin Sub-cutané	Rat	1700 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	514 mg/kg	-
Triéthylènetétramine	DL50 Cutané	Lapin	805 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2500 mg/kg	-
Silice Cristalline	Dlmin Intra-trachéal	Rat	250 mg/kg	-
	Dlmin Intra-trachéal	Rat	>200 mg/kg	-
	Dlmin Intra-veineux	Rat	90 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	100 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	50 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	30 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	25 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	15.69 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	10 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	10 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	5 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	1.5 mg/kg	-

## 11 . Informations toxicologiques

trachéal					
TDLo Intra-trachéal	Rat		1 mg/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat		1 mg/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat		1250 ug/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat		150 mg/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat		150 mg/kg	-	
TDLo Orale	Rat		120 g/kg	-	

### Cancérogénicité

#### Conclusion/Résumé

La pierre calcaire et l'oxyde de fer naturel entrant dans la fabrication de ce produit contiennent des impuretés de silice cristallisée. Une exposition répétée et prolongée à des poussières respirables de silice cristallisée peut augmenter les risques de développer une maladie pulmonaire invalidante appelée silicose. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) estime qu'il existe des preuves suffisantes de cancérogénicité pour les humains respirant de la silice cristallisée dans leur milieu de travail. Rédigé à partir d'études réalisées sur des travailleurs en milieu industriel et professionnel, le neuvième rapport sur les agents cancérogènes du NTP (National Toxicology Program; États-Unis) indique que la silice cristallisée (respirable) est une substance comportant des effets cancérogènes connus pour les humains.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Silice Cristalline	A2	1	-	+	Prouvé.	-

**DIVS** : Non disponible.

**Produits synergiques** : Non disponible.

## 12 . Informations écotoxicologiques

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Paratertiarybutylphenol	-	Aiguë CE50 3900 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 6.9 mg/L Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	96 heures
	-	Aiguë CL50 5140 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Diéthylènetriamine	-	Aiguë CL50 1014000 ug/L Eau douce	Poisson - Poecilia reticulata	96 heures
	-	Aiguë CL50 53500 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Alcool benzylique	-	Aiguë CL50 460000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 15000 ug/L Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	-	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 33900 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

## 12 . Informations écotoxicologiques

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Biodégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.




## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le DOT</b>	Non disponible.	Bien de consommation	ORM-D	-		<b>Remarques</b> < 1 . 3 gal Bien de consommation ORM-D
<b>Classification pour le TMD</b>	1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Paratertiarybutylphenol, Triéthylènetétramine)	8	III		-
<b>Classe IMDG</b>	1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Paratertiarybutylphenol, Triéthylènetétramine)	8	III		<b>Emergency schedules (EmS)</b> F-A, S-B  <b>Remarks</b> Limited quantity
<b>Classe IATA-DGR</b>	8000	Consumer commodity	9	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15 . Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
SARA 311/312 - Aiguë, Chronique

**Californie prop. 65**

**WARNING**: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer.

**Nom des ingrédients**

**Cancer**

**Effet sur la reproduction**

Silice Cristalline

Oui.

Non.

**Canada**

## 15 . Informations réglementaires

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).  
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).  
Class E: Matières corrosives

**Listes canadiennes** : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Aucun des composants n'est répertorié.  
**NPRI canadien**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : **Inventaire du Canada**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

### Mexique

**Classification** :



### Réglementation de l'Union Européenne

**Symbole(s) de danger** : 

**Mentions de risque** : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S24- Éviter le contact avec la peau.  
S37- Porter des gants appropriés.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Un composant au moins n'est pas répertorié.  
**Inventaire de Corée (KECI)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.  
**Inventaire d'Europe**: Indéterminé.

## 16 . Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	2
Inflammabilité		1
Risques physiques		0

## 16 . Autres informations

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière. Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection :  
Association (États-Unis)



Date d'impression : 5/14/2010.

Date d'édition : 5/14/2010.

Date de publication : 2/16/2010.  
précédente

Version : 0.02

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

## 1 . Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom commercial</b>	: Amazing GOOP Plumbing Epoxy Paste Resin
<b>Fournisseur</b>	: Eclectic Products Inc. 1075 Arrowsmith Eugene, OR 97402 541-484-9621
<b>Utilisations</b>	: Produits de consommation: Produit de consommation.
<b>Manufacturier</b>	: Eclectic Products Inc. 1075 Arrowsmith Eugene, OR 97402 541-484-9621
<b>Code</b>	: 1085350
<b>Date de validation</b>	: <b>12/22/2011.</b>
<b>Date d'impression</b>	: 12/22/2011.
<b>Nom du responsable</b>	: <b>Conformité De normalisation</b>
<b><u>En cas d'urgence</u></b>	: CALL INFOTRAC 800-535-5053 001-352-323-3500

## 2 . Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Liquide. [Pâte.]
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: AVERTISSEMENT !

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU.

Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Laver abondamment après usage.

<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation.
---------------------------	--

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	: Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	: Irritant pour les yeux.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Téatogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le Développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

<b>Inhalation</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Peau</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur

## 2 . Identification des dangers

- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des troubles cutanés préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.
- Voir Information toxicologique (section 11)

## 3 . Information sur les composants

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
Résine époxyde de Bisphenol A/Epichlorohydrin	25068-38-6	30-60
Bisphenol F/Epichlorohydrin Epoxy Resin	28064-14-4	5-10
Silice Cristalline	14808-60-7	<1

**Ce produit ne contient aucun ingrédient ou additif qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations utilisées, soit classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessite donc d'être répertorié dans cette section.**

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Entreposage** : Entrepoiser conformément à la réglementation locale. Entrepoiser dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom du produit

☒ Silice Cristalline

### Limites d'exposition

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). Remarques: Respirable fraction; see Appendix C, paragraph C.**

TWA: 0.025 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire

**NIOSH REL (États-Unis, 6/2008). Remarques: See Appendix A - NIOSH Potential Occupational Carcinogen**

TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s). Forme: respirable dust

**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Remarques: as quartz**

TWA: 0.1 mg/m<sup>3</sup>, (as quartz) 8 heure(s). Forme: Respirable dust

**OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005).**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Respirable

TWA: 30 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Total dust.

TWA: 250 mppcf 8 heure(s). Forme: Respirable

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection individuelle

- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

**Précautions à prendre dans l'utilisation:** : Ce produit peut contenir des matériaux susceptibles de dégager des particules nuisibles, lesquelles peuvent être présentes à des niveaux dangereux uniquement durant le ponçage ou l'abrasion de la pellicule séchée. Lorsque vous poncez ou abrasez le produit en pellicule sèche, portez un masque respiratoire homologué pour filtrer la poussière.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

**État physique** : Liquide. [Pâte.]  
**Point d'éclair** : Coupe fermée: >93.333°C (>200°F) [Setaflash.]  
**Couleur** : Gris.  
**Odeur** : Non disponible.  
**Point d'ébullition/condensation** : >100°C (>212°F)  
**Densité relative** : 1.46  
**Densité Estimée De Vapeur** : >1 [Air = 1]  
**COV %** : 0.115255%  
**Vitesse d'évaporation** : >1 (Acétate de butyle. = 1)  
**Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

**Stabilité** : Le produit est stable. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.  
**Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.  
**Matières à éviter** : Aucune donnée spécifique.  
**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.  
**Polymérisation Dangereuse** : Ne se produira pas.  
**Conditions de réactivité** : Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.

## 11 . Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Résine époxyde de Bisphenol A/Epichlorohydrin	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
Silice Cristalline	DL50 Orale	Rat	11400 mg/kg	-
	DImin Intra-trachéal	Rat	250 mg/kg	-
	DImin Intra-trachéal	Rat	>200 mg/kg	-
	DImin Intra-veineux	Rat	90 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	100 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	50 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	30 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	25 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	15.69 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	10 mg/kg	-
TDLo Intra-trachéal	Rat	10 mg/kg	-	

## 11 . Informations toxicologiques

trachéal				
TDLo Intra-trachéal	Rat	5 mg/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat	1.5 mg/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat	1 mg/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat	1 mg/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat	1250 ug/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat	150 mg/kg	-	
TDLo Intra-trachéal	Rat	150 mg/kg	-	
TDLo Orale	Rat	120 g/kg	-	

### Cancérogénicité

#### Conclusion/Résumé

La pierre calcaire et l'oxyde de fer naturel entrant dans la fabrication de ce produit contiennent des impuretés de silice cristallisée. Une exposition répétée et prolongée à des poussières respirables de silice cristallisée peut augmenter les risques de développer une maladie pulmonaire invalidante appelée silicose. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) estime qu'il existe des preuves suffisantes de cancérogénicité pour les humains respirant de la silice cristallisée dans leur milieu de travail. Rédigé à partir d'études réalisées sur des travailleurs en milieu industriel et professionnel, le neuvième rapport sur les agents cancérogènes du NTP (National Toxicology Program; États-Unis) indique que la silice cristallisée (respirable) est une substance comportant des effets cancérogènes connus pour les humains.

### Classification

#### Nom du produit ou de l'ingrédient

Silice Cristalline

ACGIH

A2

CIRC

1

EPA

-

NIOSH

+

NTP

Prouvé.

OSHA

-

#### DIVS

: Non disponible.

#### Produits synergiques

: Non disponible.

## 12 . Informations écotoxicologiques

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

#### Nom du produit ou de l'ingrédient

Résine époxyde de Bisphenol A/Epichlorohydrin

Test

-

Résultat

Aiguë CE50 220 mg/L

Espèces

Algues - Algues.

Exposition

96 heures

#### Conclusion/Résumé

: Non disponible.

### Biodégradabilité

#### Conclusion/Résumé

: Non disponible.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.**

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15 . Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
SARA 311/312 - Aiguë, Chronique

### Californie prop. 65

**WARNING:** This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer.

#### Nom des ingrédients

#### Cancer

#### Effet sur la reproduction

Silice Cristalline

Oui.

Non.

### Canada

#### SIMDUT (Canada)

:  Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).

#### Listes canadiennes

: **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.

**NPRI canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.

#### Inventaire du Canada

: **Inventaire du Canada:** Indéterminé.

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

### Mexique

#### Classification

:



### Réglementation de l'Union Européenne

**Mentions de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.

### Réglementations Internationales

#### Listes internationales

: **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Indéterminé.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Indéterminé.  
**Inventaire de Corée (KECI):** Indéterminé.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Indéterminé.  
**Inventaire du Japon (ENCS):** Indéterminé.  
**Inventaire d'Europe:** Indéterminé.

## 16 . Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	2
Inflammabilité		1
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière. Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



**Date d'impression** : 12/22/2011.

**Date d'édition** : 12/22/2011.

**Date de publication précédente** : 5/18/2010.

**Version** : 0.03

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.